

NON TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES PROMO 2023/2024

Montreuil, le 26/08/2024

Compte rendu de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr • 01.55.82.80.80
• Suivez-nous sur [facebook](#) ou [twitter](#) : [T : @cgt_finpub](#) (Syndicat National CGT Finances Publiques) [F : @cgt_finpub](#) (CGT Finances Publiques)

Conséquence de la loi scélérate dite de transformation de la fonction publique, cette CAPN est réunie désormais uniquement si, à l'issue de la scolarité théorique et du stage pratique probatoire, l'administration bloque la titularisation d'au moins un stagiaire de la promotion. C'est une évolution négative en terme de dialogue social, tout d'abord, car il se peut que certaines années, elle n'ait pas lieu. Or c'est un moment d'échange avec l'administration sur les modalités de la scolarité qui permet à la **CGT Finances Publiques** de mettre en avant ses revendications. Plus généralement, dans la droite ligne de l'attaque frontale au statut que constitue la sinistre loi Dussopt, cette évolution prive les représentants du personnel d'être associés à un aspect important de la vie administrative des IFIP.

Après lecture des déclarations liminaires, la Présidente de la CAPN, Lydia Daigremont, la responsable du pôle formation de l'ENFiP, Mme Céline Sage et les directeurs des différentes écoles ont apporté les réponses suivantes :

Sur presque toutes les questions générales, la Présidente de la CAPN s'est contentée de s'engager à transmettre.

Les débats ont tourné autour des questions de scolarité, passée et à venir.

L'ATTRACTIVITÉ POUR UN STAGIAIRE

Passer un concours à la DGFIP est un investissement et une aventure. Nombreux lauréats avant de s'y investir prennent le temps de se renseigner notamment via des forums métiers faisant la part belle au contrôle fiscal.

Force est de constater qu'une grande partie des missions de la DGFIP sont passées sous silence, faisant de ces derniers lors des affectations en bloc fonctionnel des déçus. **Pour la CGT Finances Publiques**, la DGFIP leur vend du rêve, la réalité est tout autre provoquant quelquefois des abandons en cours de parcours. Il est impératif que la communication à l'égard des candidats au concours s'améliore.

LES INDEMNITÉS DE SCOLARITÉ

La CGT Finances Publiques a rappelé qu'elles n'avaient pas été augmentées depuis **16 ans**. Il serait temps que la DGFIP réalise que les frais des stagiaires ont eux aussi subis l'inflation. La présidente s'est engagée à transmettre en haut lieu cette revendication.

LA SCOLARITÉ DES FEMMES ENCEINTES ET LE PROBLÈME DES ARRÊTS MALADIE

Actuellement, si le congé de maternité a lieu pendant la scolarité, celle-ci doit être refaite en intégralité même si une partie a été validée.

Toutefois, nous avons été dubitatifs à l'évocation du dossier d'un IS ayant plus de 60 jours d'absences, qui pourtant n'aurait pas du être évoqué en CAP. En effet, le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques précise que du fait de l'interruption de la période probatoire en établissement pour une durée supérieure à deux mois en raison de congés de toute nature, consécutifs ou non, autres que le congé annuel, l'inspecteur des finances publiques stagiaire est autorisé à accomplir intégralement un nouveau cycle de formation.

Pour la CGT Finances Publiques, l'argument évoqué par la DGFIP étant qu'il a pu être évalué sur l'ensemble de la formation ne semble pas tenir. Il s'agit là d'une première qui risque de faire jurisprudence et pourrait faire évoluer la situation des femmes enceintes et ainsi leur permettre de ne pas devoir faire une nouvelle scolarité dans leur intégralité mais bien une seule formation à la condition qu'elles puissent se présenter à leurs évaluations.

Pour la CGT Finances Publiques, la scolarité devrait être aménagée pour les femmes enceintes ou à minima devrait pouvoir être reprise là où elle a été interrompue afin de conserver leurs acquis.

LA SCOLARITÉ 2023-2024

Pour la CGT Finances Publiques, concernant l'articulation des 2 blocs, le socle et le bloc fonctionnel, le niveau de difficulté est différent. Si les matières du socle ne posent peu ou pas de problème aux stagiaires, mis à part la comptabilité, il y a une réelle marche à franchir pour le bloc fonctionnel, qui demande encore plus d'implication et de travail. L'ENFiP en est consciente et précise même que la comptabilité reste source d'échec.

L'ENFiP a indiqué travailler à la dé-densification de la partie bloc fonctionnel et y apportait toute son attention. Elle a précisé que la scolarité rénovée n'était pas figée et pouvait évoluer.

Pour la CGT Finances Publiques, il est primordial de ne pas confondre quantité et qualité, la formation doit en effet être améliorée mais aucunement au détriment de sa qualité.

Soyons rassurés, les stagiaires venant de dérouler leur formation d'1 an seront amenés à suivre un parcours complémentaire **obligatoire** de formation à compter de leur titularisation.

Pour la CGT Finances Publiques, si l'intention est louable, il faut se donner les moyens d'avoir un parcours de formation de qualité avec des formateurs et des partenaires associés en nombre suffisant.

Concernant « les estivales », retours en établissement pour trois jours en plein été, malgré les critiques unanimes des OS (problèmes de délais de routes, remboursement des frais...), l'ENFiP a indiqué que ce retour en établissement était apprécié des stagiaires, mais a bien conscience que ce retour raccourcit le stage de 3 jours alors que le stage est déjà extrêmement court.

Sur le délai de route, l'ENFiP ne souhaite pas figer davantage les directives communiquées aux directions en leur laissant toute latitude et comptant sur leur bienveillance, estimant que les stagiaires concernés sont minoritaires.

Pour la CGT Finances Publiques, si un seul stagiaire est concerné, c'est déjà un de trop.

La question se pose du poids de la Direction Générale face aux directeurs locaux devenus tout puissant.

Sur le fond de ce retour, **la CGT Finances Publiques** a proposé la tenue d'une conférence sur le handicap qui n'a pu se tenir cette année à Noisiel ou à minima une conférence en complément afin de sensibiliser les agents sur ce sujet et sur l'inclusion des agents en situation de handicap.

L'ENFiP a reconnu y travailler et être sensibilisé sur cette question même si cela n'est pas toujours aisé d'autant que sur certaines situations les stagiaires ont des difficultés à se livrer.

Concernant la nouveauté 2023-2024, l'ENFiP a mis en place comme pour les contrôleurs et les agents le « 4+1 » (**projet Ariane**).

Nouvelle modalité de formation, où les Inspecteurs Stagiaires déroulent des modules de cours en autonomie, 1 jour par semaine.

L'ENFiP indique après une année de mise en place, avoir revu ce qu'ils considèrent comme des produits non adaptés et assure travailler sur une amélioration des cours qui seront impactés par l'autonomie.

Pour la CGT Finances Publiques, le « 4+1 » est aussi dogmatique que la nouvelle scolarité. Sous couvert de modernité, cette pratique sert à masquer le manque d'enseignants et optimiser la présence des stagiaires dans des écoles saturées.

Toutefois, cette rénovation de la formation, doit faire l'objet d'un bilan et d'un retour des chefs de services sur les connaissances et l'autonomie acquises dans les services par les IS ayant déroulé la formation actuelle.

Concernant le changement d'affectation des stagiaires par les directions locales, la présidente a botté en touche, nous expliquant, qu'on ne peut y échapper car il faut faire tourner les services.

Force est de constater que les stagiaires sont les dindons de la farce et que les directions locales font bien ce qu'elles veulent, encore une fois.

Pour la CGT Finances Publiques, la question se pose de savoir s'il y a encore un pilote dans l'avion ?

LA SCOLARITÉ 2024-2025

Concernant le problème des logements, cette année, outre le contexte inflationniste lourd, les futurs stagiaires ont du dès le mois de juillet partir à la chasse au logement, en particulier à Clermont-Ferrand. Ainsi un certain nombre d'entre eux devront payer des loyers plus élevés que ceux proposés par les logements sociaux auxquels s'ajouteront des frais annexes (forfait internet, accès au lavomatique...).

A ce jour plus de 80 stagiaires ont du s'orienter vers le secteur privé et une quinzaine de stagiaires n'ont toujours pas de solution d'hébergement proposée.

Cet échange sur les logements a permis de faire un point sur la situation plus globale des logements proposés aux stagiaires sur les cinq établissements. Rappelons que l'établissement de Noisy le Grand ne dispose pas de parc locatif. Enfin des avancées, puisqu'une convention est en passe d'être signée, comme quoi nos demandes insistantes finissent par être suivi d'effet !

Pour la CGT Finances Publiques, les futurs IS n'ont pas à pâtir du manque d'anticipation de la Direction Générale. Elle se doit de ne pas les laisser à l'abandon.

Concernant l'ouverture de deux salles supplémentaires aux stagiaires de Clermont dès la rentrée prochaine, le directeur de l'établissement M Philippe Jouffret nous a affirmé que seul deux groupes de contrôleurs seront accueillis sur le site de la PARLETTE (locaux domaniaux) et non les inspecteurs stagiaires. Ces derniers feront des retours réguliers sur le site de l'ENFiP de Clermont afin de maintenir le lien avec la promotion.

Pour la CGT Finances Publiques, cette option doit impérativement être ponctuelle et provisoire, en aucun cas cela ne doit devenir la norme. De plus l'ENFiP devra veiller à ce que les stagiaires concernés ne se sentent pas exclus du reste de leur promotion.

Concernant l'établissement de Toulouse, nous avons fait un point sur l'équipe pédagogique de Toulouse et sur les besoins, en particulier sur le manque de chargés d'enseignement en informatique.

A ce jour il manque 4 chargés d'enseignement. Le directeur de l'établissement M Jean-Philippe Lacou a du palier aux manques de la façon suivante :

- 👉 1 recrutement contractuel
- 👉 Un soutien par la DISI Sud-Ouest (Toulouse, Bordeaux et Poitiers)
- 👉 Appel à un prestataire de service qui animera des cours sur des matières très spécifiques pour les analystes et informaticiens.

Sur la question des affectations des lauréats à Toulouse alors que cela n'était pas leur choix, l'ENFiP a reconnu que cela était problématique et à demi-mot qu'un concours spécifique sur les missions foncières comme le revendique **la CGT Finances Publiques** depuis sa suppression, éviterait ces désagréments pour les lauréats.

LE STAGE PRATIQUE PROBATOIRE

La CGT Finances Publiques regrette que les conditions de stage ne soient pas les mêmes d'une direction à l'autre, d'une filière à l'autre, d'un stagiaire à l'autre.

La DG précise pourtant, chaque année, les consignes aux directions et chefs de service. Le stage est un temps d'apprentissage, et de formation pratique. Il s'agit d'évaluer leurs capacités à être inspecteur. Trop de chefs de service attendent un inspecteur déjà opérationnel.

Pour rappel, le rapport de stage intermédiaire n'est devenu obligatoire que pour les stagiaires en difficulté. Pour autant, certains découvrent lors du rapport définitif que leur stage n'est pas validé sans avoir eu d'alerte au préalable. L'entretien intermédiaire pourtant obligatoire, n'a pas toujours lieu. Ils n'ont alors plus le temps de procéder aux réajustements attendus. Au vu des enjeux du stage dans la validation de la scolarité, il s'agit d'un moment charnière qui doit effectivement avoir lieu avec chaque stagiaire.

Pour la DG, des difficultés peuvent survenir après la date fixée pour le rapport intermédiaire.

La CGT Finances Publiques regrette que le stagiaire ne soit pas rapidement et systématiquement reçu en entretien dans ce cas alors que c'est une obligation.

La DG s'est engagée à le rappeler aux directions qui accueilleront les prochains stagiaires.

Concernant le rôle du tuteur, il existe encore trop de disparités. Certains stagiaires n'en ont tout simplement pas, d'autres en ont mais ces derniers indiquent ne pas avoir le temps de les former. D'autres encore sont confrontés à des tuteurs en télétravail (2 à 3 jours), dégradant ainsi la qualité des apprentissages.

Pour la Présidente, un tuteur en télétravail est au travail donc présent pour le stagiaire, et il est possible de l'accompagner avec des outils de visioconférence. Cela ne peut servir à justifier d'éventuelles difficultés.

Pour la CGT Finances Publiques, les outils de visioconférence ne peuvent servir d'alibi à une formation dégradée.

A contrario, l'administration estime qu'un maître d'apprentissage a un statut particulier. Il accompagne un apprenti sur le long terme, minimum un an, avec un engagement différent de celui d'un tuteur.

L'implication du tuteur est valorisé dans le CREP dans le but d'une promotion ou sélection interne.

Pour la CGT Finances Publiques, cela n'est pas suffisant, un tuteur doit bénéficier d'un statut particulier et d'aménagement dans sa charge de travail(décharges par exemple).

La CGT Finances Publiques regrette que le groupe de travail promis depuis tant d'années n'ait toujours pas eu lieu, ni ne soit même programmé. Les promesses n'engageraient-elles que ceux qui y croient ? On peut se demander si la DG ne joue pas l'Arlésienne !

LA CAPN

A l'ordre du jour de la CAPN, 22 dossiers étaient concernés par la non-titularisation.

Pour la deuxième fois cette année, les chefs de service des stagiaires ne validant pas le stage probatoire ont été conviés à participer à la Commission d'Évaluation des Compétences (CEC).

Les propositions de la CEC étaient les suivantes :

- 👉 7 prolongations de stages
- 👉 2 réintégrations dans la catégorie B
- 👉 1 réintégration dans la catégorie C
- 👉 1 nouveau contrat en tant que B stagiaire
- 👉 5 redoublements
- 👉 4 licenciements
- 👉 2 sans proposition de la commission suite à leur absence

Sur plusieurs situations, la Présidente s'interrogeait sur la décision à prendre notamment sur des redoublements. Elle estime que le redoublement est une deuxième chance qui ne doit pas être galvaudée. Au vu de ses conséquences, la décision ne peut être prise à la légère.

Selon la présidente de séance, il ne faut pas se voiler la face, certains lauréats ne sont pas en capacité d'être inspecteurs.

Pour la CGT Finances Publiques, la seconde chance doit être un droit accordé aux stagiaires.

A la suite des débats, la Présidente de la CAPN a suivi l'avis de la CEC sur certains dossiers et à pu faire d'autres propositions sur d'autres.

Dans cette nouvelle configuration de CAPN, les élus votent sur chaque cas évoqué, et non pas sur la titularisation globale des stagiaires. Au final, les membres de la CAPN ont eu à se prononcer sur :

- 👉 8 prolongations de stages
- 👉 1 réintégration dans la catégorie B
- 👉 1 réintégration en qualité d'agent C
- 👉 1 nouveau contrat en tant que B stagiaire
- 👉 5 redoublements
- 👉 5 licenciements
- 👉 1 fin de contrat

La CGT Finances Publiques a voté au cas par cas en fonction de chaque situation et des souhaits des collègues concernés.

La CGT Finances Publiques a toujours revendiqué la titularisation de l'ensemble des stagiaires et la levée du caractère probatoire du stage pratique.

Pour la CGT Finances Publiques, tous les stagiaires ayant validé leur scolarité théorique devaient être titularisés.